

# APAJH

TOUT HANDICAP, TOUT ÂGE DE LA VIE  
La revue de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés



#JEPEUXPAS\_J'AI\_APAJH

#TOUJOURS D'ÊTRE

#MILITANT\_APAJH

#VIE ASSOCIATIVE\_APAJH

Autodétermination

LE POUVOIR D'AGIR DES PERSONNES  
EN SITUATION DE HANDICAP



## Soixante ans de combat, de créativité, de solidarité et d'engagement

Le 9 février 1962 naissait officiellement notre organisation.

Des citoyens engagés, laïques, parents ou pas de personnes en situation de handicap osaient poser à l'époque des questions interdites, des interpellations révolutionnaires.

Pourquoi les met-on à part ?

Que vont-ils devenir ?

1962, et déjà 60 ans !

Soixante ans de combat !

Il en a fallu de l'énergie, de la force, de la conviction, de la pugnacité pour dépasser freins, rejets et habitudes !

Fondée par des citoyens issus de l'Education nationale, il est évident que notre organisation porte cette empreinte-là et que la place à l'école de la République, avec tous les autres a été le moteur d'action de nos anciens.

Et lorsque nous ajoutons, les uns après les autres, au fil des années, que c'est à l'école d'aujourd'hui que se construit la société de demain, nous avons là le fil conducteur de notre engagement bénévole.

En 1962, peu ou pas de réponses existaient sur le terrain afin de répondre aux attentes et besoins des personnes et de leurs familles.

A l'époque, nos prédécesseurs se sont beaucoup interrogés sur la possibilité de faire co-exister valeurs et exigences gestionnaires.

Et ce n'est qu'en 1965, trois ans après, qu'est né le premier établissement APAJH.

Et tout de suite, pour répondre à cette injonction ressentie comme contradictoire s'est développée cette volonté créatrice, pleine d'inventivité et sortant des sentiers déjà battus.

Rien n'était interdit, tout était possible !

Alors, au travail, toujours au travail, encore au travail !

L'APAJH, devenue au cours du temps mouvement tout handicap a tiré le fil de la vie et de l'école est passée au travail, aux loisirs, au sport, à la culture, à la vie citoyenne, à la vie intime, affective et sexuelle.

L'histoire de l'APAJH, c'est l'histoire d'une vie, de milliers d'engagements, de combats, d'inventions et d'une volonté farouche pour renverser les montagnes !

Beaucoup de réussites, de conquêtes, d'avancées.

Mais aussi des rejets, des échecs.

Jamais d'abandon, de renoncement !

En 1962 comme en 2022 !

Toujours au combat !

La personne en situation de handicap, est citoyenne comme toutes les autres.

Et dans un état de droit comme le nôtre, c'est le Droit républicain qui doit être le sien.

Sur tous les sujets, tous les moments de sa vie.

Pas de charité bien pensante, pas de misérabilisme, pas de commisération !

Pas de quête ou de main tendue, implorante.

Debout, toujours debout !

Et avec des réponses ajustées, pertinentes, respectueuses, dans le cadre de la solidarité de la République !

Et soixante après, l'APAJH accompagne sur l'ensemble des territoires, intervient dans le débat public, ose et invente des réponses nouvelles, défriche en s'engageant sur des terrains oubliés.

L'APAJH, c'est la prise en compte de toute humanité, même quand c'est difficile, compliqué, même mal vu, mal compris.

L'APAJH, c'est le respect de l'être humain, de tout être humain, partout, tout le temps, même quand ces personnes sont oubliées, rejetées, exclues.

L'APAJH, au fil des ans, des 60 ans, c'est un combat permanent pour le respect et la dignité de l'être humain.

En 1962, nos prédécesseurs ont osé et réussi.

Depuis, responsables départementaux et nationaux, militants bénévoles, amis, collaborateurs, familles, oeuvrent au quotidien et sans relâche pour rendre notre société, notre République, plus juste, plus solidaire et plus attentive aux attentes singulières et particulières.

L'héritage est magnifique, mais l'œuvre n'est pas achevée.

De durs combats restent à conduire afin que le handicap ne signifie plus rejet, exclusion, droits bafoués et stigmatisation.

Alors en cette année 2022, fêtons ces 60 ans de combats et de réussites, d'audace et d'innovation, mais n'oublions jamais que rien n'est acquis, rien n'est octroyé.

Il faut convaincre, se battre, et arracher !

Pour une société plus juste, solidaire et laïque !

**Jean-Louis GARCIA**  
le 24 janvier 2022



## Numéro #123 Janvier 2022

Photo couverture :  
Solen RUAUD

### DOSSIER THÉMATIQUE

#### L'autodétermination

- L'autodétermination, le fondement d'une société résolument inclusive ..... 4
- Autodétermination, de quoi parle-t-on ? ..... 6
- Un groupe de travail APAJH sur l'autodétermination ..... 8
- Portrait de Sébastien Sol, militant APAJH et résident du foyer de vie de Castres ..... 10
- Rencontre avec l'association Ensemble Citoyens ..... 11
- Un site internet par et pour les personnes en situation de handicap ..... 12
- APAJH de La Réunion | Un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique ..... 13
- Autodétermination | le point de vue des proches ..... 14
- Zoom sur les mesures de curatelle et de tutelle ..... 15
- Le point de vue des professionnels ..... 16

### EVÉNEMENT

- Jeux Paralympiques : rencontre avec Alexandre Lloveras ..... 18
- L'envie de gagner et de transmettre de Sofyane Mehiaoui ..... 19

### EN RÉGIONS

- APAJH du Nord | Rencontre avec Charlotte, créatrice d'entreprise accompagnée par l'APAJH ..... 20
- APAJH de l'Ain | Mission d'appui-ressource, le nécessaire partage d'expertise pour un accompagnement de qualité ..... 22

### VIE ASSOCIATIVE

- Ségur de la Santé | tous mobilisés ..... 23
- Trophées APAJH 2021 | une cérémonie inédite ..... 24



# Sommaire



# L'auto détermination, le fondement d'une société résolument inclusive

A l'APAJH, nous parlons de «personnes en situation de handicap» et non de «personnes handicapées». Ce choix des mots, bien loin d'être un débat secondaire, est le reflet d'une philosophie selon laquelle c'est l'environnement de la personne qui fait obstacle à l'expression de ses «habilités». C'est la société, non adaptée à la situation de handicap, qui empêche l'expression des besoins de la personne et la réalisation de ses envies et projets.

La personne en situation de handicap est avant tout un citoyen, avec des capacités, des besoins, des aspirations...et les mêmes droits que tout un chacun. Association militante et gestionnaire, l'APAJH s'est battue depuis sa création en 1962, pour que la personne en situation de handicap soit intégrée - puis aujourd'hui incluse - dans la société, dans tous les domaines de la vie.

Depuis plusieurs années, les structures APAJH sont engagées dans une démarche d'évolution de l'offre, replaçant la personne et ses aspirations au cœur de l'accompagnement. Ce n'est pas aux professionnels, aux proches, aux responsables politiques, de choisir pour la personne en situation de handicap. C'est à elle de prendre les décisions qui la concernent et d'être accompagnée, si elle en exprime le besoin, pour construire la vie dont elle a envie, en fonction de ses valeurs, de ses préférences et de ses possibilités.

En somme, de s'autodéterminer !

Thème du Congrès APAJH 2023, cette liberté de décider pour soi, est un élément indispensable d'une société inclusive».

« **Habiter... Chez moi, c'est mon choix !** »... le thème de la table-ronde qui s'est tenue lors du dernier Congrès de l'APAJH redonne sa place à la personne en situation de handicap, comme première actrice de ses choix. C'est à elle de déterminer, d'autodéterminer, ce qu'elle veut en matière de logement mais aussi dans tous les autres domaines de sa vie.

À l'origine, le concept d'autodétermination renvoie à celle des peuples à disposer d'eux-mêmes. Dans le domaine du handicap, elle a été définie par les chercheurs Wehmeyer et Sands en 1996 comme la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées.



**Atteindre l'égalité d'accès et la participation requiert en outre que les ressources soient orientées dans le sens d'un développement de la capacité des personnes handicapées à participer et de leur droit à la vie autonome**

Extrait de la déclaration de Madrid de 2002 :  
« Non-discrimination plus action positive font l'inclusion sociale »



**L'autodétermination, plus qu'un concept, une liberté fondamentale !**

Pour les personnes en situation de handicap, comme pour tout citoyen, l'autodétermination doit être le fondement de chaque choix, chaque projet de vie. Chaque personne, dans le respect de la liberté d'autrui, doit pouvoir faire ses propres choix en matière d'emploi, d'éducation, d'habitat, de vie affective, de vote. Trop souvent encore, les personnes en situation de handicap sont privées de cette liberté.

La Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe du 9 décembre 1989 engage les États membres à garantir aux personnes en situation de handicap l'exercice du droit à l'autonomie, à l'intégration sociale et à la participation à la vie de la communauté. D'autres textes de loi suivront avec la Convention des droits des personnes handicapées des

Nations Unies du 3 mai 2008, la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits, des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ou encore celle du 23 mars 2019 sur le renforcement de la protection et l'autonomie des majeurs protégés.

### Accompagnés mais pas assistés

Revendication forte des personnes en situation de handicap, l'autodétermination est un combat que l'APAJH porte à leurs côtés. Cette lutte implique de poursuivre l'évolution de l'offre de nos structures mais aussi d'accompagner les familles, dont les attentes de sécurité de leurs proches peuvent freiner l'autodétermination.

Cela implique également de guider les professionnels, dont les savoir-faire sont parfois bousculés par cette nécessaire évolution des pratiques, afin de créer des environnements davantage favorables à l'autodétermination.

Pour l'APAJH, l'accompagnement doit être un moyen de développer l'autodétermination en laissant toute sa place à la personne, en soutenant ses décisions... sans les prendre pour elle. ■



### Définition

L'autodétermination a été définie par les chercheurs Wehmeyer et Sands en 1996 comme la capacité à agir et à gouverner sa vie, à choisir et à prendre des décisions libres d'influences et d'interférences externes exagérées.

### L'autodétermination, une approche centrée sur les "capabilités"

L'évolution du regard sur les situations de handicap, du regard des professionnels sur la personne mais aussi de la personne sur ses propres capacités est indispensable pour proposer une approche centrée sur les «capabilités», et non sur les limites. Cela permet de sortir d'un modèle déficitaire pour appréhender la personne avec ses ressources et ses capacités.



## L'AUTODÉTERMINATION

## C'est :

- Être partie prenante dans le choix mais aussi dans les étapes et l'action.
- Se fixer des buts et se donner les moyens de les atteindre.
- Prendre des risques tout en assurant sa sécurité.
- Expérimenter, apprendre.
- S'observer, s'évaluer, se connaître.
- S'appuyer sur un environnement favorable

## Ce n'est pas :

- Faire ce qu'on veut, quand on veut. Il y a des règles à respecter.
- Avoir un contrôle sur tous les aspects de sa vie.
- Une baguette magique qui résout toutes les difficultés
- Ce n'est pas faire seul, mais chercher du soutien.

## 4 COMPOSANTES ESSENTIELLES

## 1. L'autonomie

C'est la capacité à décider et à agir seul.  
L'autonomie peut être acquise grâce à un accompagnement, une aide technique ou une aide humaine.

## 2. L'auto-régulation

C'est la capacité à se gérer soi-même, à planifier sa vie, à ajuster ses compétences, à adapter son comportement.

## 3. Le pouvoir d'agir

C'est la capacité à influencer le cours de sa vie soi-même, parfois contre l'avis des autres, ou à contourner une difficulté.

## 4. L'auto-réalisation

C'est la confiance en soi, la compréhension de soi-même et la capacité à se projeter dans un futur plus ou moins proche.

## UN CONCEPT, PLUSIEURS DÉFINITIONS

**L'autodétermination est une disposition à agir libre d'influence externe induite afin d'exercer du pouvoir et du contrôle sur sa vie.**

(inspiré de Wehmeyer, 1996; 2003 et Shogren et al., 2015)

« C'est exercer le contrôle que l'on souhaite exercer sur les dimensions importantes de sa vie ». (Abery et Stancliffe, 2005)

« Être autodéterminé, c'est agir comme le maître d'œuvre de sa vie, c'est être l'agent causal de sa vie afin de maintenir et d'améliorer sa qualité de vie » (Wehmeyer, 2005)



Toutes les personnes atteintes de tout type de handicap doivent jouir de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales [...] le respect de la dignité intrinsèque, de l'autonomie individuelle, y compris la liberté de faire ses propres choix, et de l'indépendance des personnes.

Convention des droits des personnes handicapées par les Nations Unies du 3 mai 2008



## ET L'AUTOREPRÉSENTATION DANS TOUT ÇA ?

On parle d'**autoreprésentation** lorsque ce sont les personnes en situation de handicap qui prennent la parole et défendent leur point de vue sur des problématiques qui les concernent.

### L'AUTODÉTERMINATION N'EST POSSIBLE QU'À QUATRE CONDITIONS

- La capacité à **concevoir un choix**
- La capacité à **exprimer le choix**
- Le **respect de ce choix** par l'environnement
- Une **pluralité de choix** possibles

### L'AUTODÉTERMINATION REPOSE SUR UN ENSEMBLE DE DROITS

- **Le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes** - Charte des Nations Unies du 26 juin 1945.
- **Le respect des droits des usagers et la personnalisation des prestations** - Loi 2002-2.
- **La citoyenneté et la participation sociale des personnes en situation de handicap** - Loi de 2005.
- **La convention internationale relative aux droits des personnes handicapées** - 2006.
- **La convention des droits des personnes handicapées** par les Nations Unies du 3 mai 2008.



Autodétermination et pouvoir d'agir | De la théorie à la pratique

## Un groupe de travail APAJH sur l'autodétermination

Depuis 2020, un groupe de travail APAJH se réunit pour réfléchir à la thématique de l'autodétermination. Le 6 octobre 2021, le groupe s'est rencontré pour une étape très importante : la validation d'un texte qui devra porter auprès de l'ensemble du réseau APAJH, et plus largement auprès de tout un chacun, le positionnement de l'APAJH sur le sujet de l'autodétermination et du pouvoir d'agir.



Philippe Venck, administrateur délégué national Pôle Vie sociale à la Fédération APAJH, et Gaëlle Martin-Sisteron, responsable de pôle à la Fédération APAJH ont piloté ce projet.

### Comment est né ce groupe de travail ?

**Gaëlle Martin-Sisteron** : C'était une thématique qui nous intéressait beaucoup et pour lequel nous voulions une réflexion nationale et un positionnement politique. La Fédération a donc lancé un appel auprès du réseau APAJH pour constituer un groupe d'échange et de réflexion. Lors d'une réunion, nous avons fait intervenir Marc Blin, maître de conférence et formateur pour l'APAJH, expert sur les questions d'autodétermination et de pair-aidance.

**Philippe Venck** : Le groupe a été lancé il y a un peu plus d'un an. A l'origine, il y avait des administrateurs et des salariés mais dès la deuxième séance, des personnes en situation de handi-

cap accompagnées par l'APAJH nous ont rejoints. Au total, nous sommes une vingtaine de personnes dans le groupe, dont 6 personnes en situation de handicap. Le groupe est très hétérogène, marqué par une grande ouverture d'esprit et une posture d'humilité. Tous sont des « sachants » mais aucun n'est arrivé en déclarant « moi, je sais ».

### Quels sont les objectifs de ce groupe ?

**PV** : Le principal objectif est de proposer un texte politique associatif APAJH sur l'autodétermination, avec des déclinaisons concrètes. Il existe déjà beaucoup de textes sur ce sujet mais ce sont des documents très « philosophiques » sans mises en œuvre concrètes. Avec les membres du groupe de travail, nous



**L'autodétermination est un droit essentiel, celui d'être le pilote de sa vie. Dans le droit, l'autodétermination est acquise, il n'y a pas besoin de lutter. Ce qui fait défaut, c'est la mise en œuvre. Il est urgent de respecter les droits de tous les citoyens. Notre projet de société inclusive permet l'émancipation des personnes en situation de handicap, en ouvrant sur les possibilités sans s'attarder sur les limites.**

Extrait du projet de texte politique rédigé par le groupe de travail APAJH



avons voulu au contraire que le texte soit très concret, très pratique.

**GMS** : Notre volonté est que ce texte s'adresse à tous : la personne accompagnée en premier bien sûr mais aussi les proches, les militants APAJH, les professionnels. Il faut donc que l'on soit très clairs, très concrets pour que tout le monde puisse comprendre et s'approprier ce document. Nous ne voulions pas de longs discours. Nous souhaitons que ce texte d'orientation s'appuie sur les échanges du groupe de travail et aussi l'analyse des expériences de terrain.

**Le 6 octobre, le groupe s'est réuni pour la dernière fois. Avez-vous pu finaliser un texte ?**

**PV** : Oui ! Sur les idées, tout est là ! Après une année à travailler sur le sujet, on se rend compte que l'autodétermination est la pierre angulaire de tous les projets portés par l'APAJH : que ce soit l'habitat inclusif, l'autoreprésentation, l'évolution de l'offre, etc. L'autodétermination est la base de tous les projets que nous avons envie de mener.

Le texte que nous proposons est volontairement imparfait car notre ambition est qu'il soit soumis à l'ensemble du réseau APAJH et qu'il puisse susciter le débat et la construction collective.

**Quel a été l'apport des personnes accompagnées dans ce groupe de travail ?**

**PV** : C'était une évidence que les personnes accompagnées devaient être présentes. Cela a apporté une véritable richesse dans les échanges. Et de l'humour aussi !

Je pense à une séance au cours de laquelle monsieur Sol, accompagné par l'APAJH du Tarn, et les personnes accompagnées par l'APAJH du Haut-Rhin ont échangé sur leurs projets du quotidien. C'était comme si nous n'étions plus là ! Cela nous a fait prendre conscience du besoin de créer des espaces d'échanges pour les personnes en situation de handicap, pour qu'elles puissent plus facilement discuter entre elles des problématiques communes qu'elles rencontrent.

**Quelles suites allez-vous donner à ce texte ?**

**GMS** : Notre objectif de proposer un texte politique associatif mais qui soit applicable dans la pratique, concret, a été atteint. Maintenant, nous allons lancer

un second groupe de travail, le groupe « technique » pour décliner les orientations en mises en œuvre de terrain.

Le texte sera également accessible à toutes les situations de handicap avec une version Facile à lire et à comprendre (FALC), illustrée, en braille, balisée, avec des vidéos, etc.

**PV** : Idéalement, nous voudrions que le texte soit discuté lors des conférences de territoires APAJH puis au Congrès APAJH. En juin 2023, le thème du Congrès de l'APAJH sera l'autodétermination. Notre ambition est que l'APAJH devienne une référence dans l'autodétermination et dans son application concrète au quotidien. ■



**Un environnement propice laisse la place à l'expression du désir de la personne. Il l'accompagne pour lui donner les moyens d'accomplir ce désir. Il permet à la personne de tester ses choix, d'expérimenter, d'apprendre par essais et erreurs, et si nécessaire, de revenir en arrière. Cette expérimentation nécessite de prendre des risques mesurés. Exemple : Proposition de choisir entre l'option A, B ou C. La personne veut peut-être l'option D.**

Extrait du projet de texte politique associatif rédigé par le groupe de travail APAJH



## Une conférence sur l'autodétermination dans la Loire

Le 15 septembre 2021, le musée d'art moderne et contemporain de Saint-Priest-en-Jarez, dans la Loire, accueillait un colloque intitulé « L'autodétermination des personnes en situation de handicap ».

Organisé par l'APAJH de la Loire, l'association Prisme 21 et l'Unafam, l'événement a réuni une centaine de participants venus écouter **Benoît Eyraud**, sociologue, **Philippe Venck**, délégué national Pôle Vie sociale à la Fédération APAJH, ainsi que des témoignages de personnes accompagnées par l'APAJH Loire, Prisme 21 et Unafam 42,

et les retours d'expérience des associations **Ensemble Citoyen et Vie, Envies et Autonomie**.



L'autodétermination | Qu'en disent les premiers concernés ?

## Portrait de Sébastien Sol, militant APAJH et habitant du foyer de vie de Castres

Sébastien Sol est connu pour ne pas avoir la langue dans sa poche. Comme il le dit lui-même : « **Je suis cash\* ! J'aimerais bien rencontrer Sophie Cluzel [Secrétaire d'Etat chargée des Personnes handicapées] car j'ai beaucoup de choses à lui dire !** ». Pour la Revue, ce militant APAJH en situation de handicap raconte son parcours d'établissement en établissement, son engagement pour l'autodétermination et ses projets pour l'avenir.



Sébastien Sol a participé à une table-ronde sur le thème « Habiter... Chez moi, c'est mon choix ! » lors du dernier Congrès APAJH en octobre 2021 à Arcachon

**Sébastien, vous êtes à la fois militant APAJH, membre du Conseil d'administration de l'APAJH du Tarn, et habitant du Foyer d'hébergement La Planésié à Castres. Pouvez-vous nous en dire plus sur vous ?**

Je suis administrateur de l'APAJH du Tarn depuis le 12 juin 2021 et membre du Bureau. J'habite également depuis 6 ans le foyer la Planésié. J'ai 50 ans et depuis mes 5 ans je suis « institutionnalisé ».

Avant de rejoindre l'APAJH, j'ai passé 18 ans dans un autre établissement, géré par une autre organisation, mais j'ai voulu changer d'air. Et cela ne pouvait passer que par un établissement APAJH car je savais que cela serait facile

et simple pour m'engager pour l'association, notamment auprès du Conseil d'administration.

**Vous avez participé au groupe de travail national APAJH sur l'autodétermination.**

**Qu'est-ce que cela vous a apporté ?**

Avec ma compagne, nous avons parlé au directeur du foyer de notre envie de créer un groupe sur ce sujet, qui parlerait de nous, de ce qu'on fait, de nos projets. Plein de propositions me sont venues à l'oreille et petit à petit, j'ai été intégré dans différents groupes de travail dont celui mené par l'APAJH au niveau national.

Etre dans ce groupe, cela me permet d'aider les autres personnes en situation de handicap, de prendre des nouvelles des autres aussi et surtout de dire ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas.

**C'est quoi pour vous l'autodétermination ?**

L'autodétermination, c'est pouvoir décider de nos vies, nous-mêmes, c'est aussi pouvoir nous assumer nous-mêmes. C'est à nous de décider ! Ceux qui se connaissent le mieux, ce sont nous, les personnes accompagnées. On connaît nos limites, on sait de quoi on est capable.

**Quel rôle peuvent jouer les professionnels pour faciliter l'autodétermination ?**

Il y a de la place pour l'autodétermination mais il y a encore de la résistance éducative : certains professionnels ont l'impression que nous les dépossédons de quelque chose. Ils croient toujours avoir la bonne réponse et ils pensent parfois à notre place. Les professionnels sont parfois aussi dans ce que j'appelle « l'ultraprotectionnalisme ». Quand

on est trop protégés, ce n'est pas bon. C'est ce qui s'est passé pendant des années pour moi, j'étais enfermé dans « du coton », c'était horrible. On ne me laissait pas mon libre-arbitre quand j'étais plus jeune.

Je voudrais que les jeunes qui arrivent derrière nous ne subissent pas les mêmes choses que nous, que l'on puisse les aider vers un futur beaucoup plus doux et beaucoup plus agréable pour eux.

**Et les proches ?**

Certaines familles ne comprennent pas que leurs enfants sont devenus adultes. C'est difficile pour elles d'entendre et de voir que leurs propres enfants, en situation de handicap, ont grandi et ont besoin d'un accompagnement différent. Je pense à l'exemple d'une femme en situation de handicap qui a un frère qui n'est pas en situation de handicap. Leur mère a beaucoup plus de mal à accepter que sa fille ait une vie amoureuse alors que le frère est marié avec des enfants et que cela ne pose aucun problème.

**Quels sont vos projets pour l'avenir ?**

Avec l'équipe dirigeante du foyer, nous avons le projet de faire construire au-dessus de l'établissement 13 appartements autonomes et un bureau. Cela nous permettra d'avoir un logement à nous, avec les horaires de repas, de réveil que l'on souhaite par exemple. On pourra recevoir les personnes que l'on a envie de recevoir, avoir notre nom sur la porte comme tout un chacun. Et on aura toujours l'accompagnement par les équipes du foyer. ■

\* cash : franc



## Citoyenneté et autodétermination | Rencontre avec l'association Ensemble Citoyens

**A Saint-Étienne, dans la Loire, l'association Ensemble Citoyens a pour objet de défendre les droits et la citoyenneté des personnes en situation de handicap.**

**Sa particularité : elle est administrée par des personnes avec trisomie 21 ou avec déficience intellectuelle.**

Tous les vendredis après-midi, les adhérents de l'association Ensemble Citoyens se réunissent pour régler des formalités administratives, discuter des projets en cours et échanger sur la question des droits des personnes en situation de handicap, de leurs droits.

Créée en 2018, Ensemble Citoyens est née de la volonté de ces auto-représentants accompagnés par l'association Prisme 21, d'avoir leur propre structure associative afin de dénoncer les discriminations et les injustices, de favoriser la pair-aidance et de lutter pour la reconnaissance de leurs droits.

Delphine Terme, vice-présidente de l'association le résume ainsi : « *J'avais envie*

*d'être dans le bureau de l'association car j'avais envie d'aider* ». Même son de cloche pour Laura Dupas, secrétaire générale : « *J'aime aider, faire les papiers, les comptes rendus, répondre aux emails* ».

**«On a tous le droit !», un film sur la citoyenneté**

Jérôme Chaix est le président de l'association : « *En ce moment, nous avons un projet de film. Il s'appelle « On a tous le droit ! ». Il parle des droits des personnes en situation de handicap. On veut présenter aux autres ce qu'on fait, expliquer qu'on a les mêmes droits que tout le monde et montrer qu'on a le droit de s'exprimer* ».

En collaboration avec une réalisatrice, les militants d'Ensemble Citoyens seront à la fois devant et derrière la caméra pour parler et faire parler de leurs droits, dans tous les domaines de la vie.

**Un manifeste pour faire connaître leurs revendications**

En 2019, les membres de l'association ont organisé un Congrès sur le thème « *Qu'est-ce qui nous empêche d'exercer*

*nos droits ?* ». Jérôme Chaix explique : « *C'était un super moment, j'ai pris la parole devant tout le monde. Pendant le Congrès, il y avait des groupes de travail sur les différents droits. Nous avons repris le travail de chaque groupe pour faire un manifeste* ».

Écrit avec une association partenaire, le Manifeste « Nos vies, nos droits, tous citoyens » sera présenté dans le courant de l'année 2022. Longue vie à l'association Ensemble Citoyens ! ■



**NOS VIES,  
NOS DROITS,  
TOUS CITOYENS.**

[www.isaid-project.eu/](http://www.isaid-project.eu/)

## Un site internet par et pour les personnes en situation de handicap

L'accès à l'information pour tous est l'un des enjeux centraux de l'autodétermination.

C'est aussi le point de départ du projet *I Said*\*, un site internet fait pour et avec des personnes en situation de handicap intellectuel.

Lucie Vaz Da Silva, directrice adjointe pôle Habitat et Vie sociale à l'APAJH du Nord présente ce projet.

### En quelques mots, qu'est-ce que *I said* ?

Il s'agit d'un site internet qui présente et explique l'autodétermination. Il est accessible à tous et pensé pour que toutes les ressources soient à la fois en libre accès et déclinées sous différentes formes : en vidéo, en Facile à Lire et à Comprendre (FALC), avec un mode pour les personnes avec dyslexie... Tout ce matériel pédagogique est à destination de différentes cibles : les personnes elles-mêmes, et aussi les professionnels de l'accompagnement et globalement, le plus grand nombre.

### Quelle est l'origine du projet ?

Tout est venu d'un appel à projets financé par le Programme de Coopération Territoriale - INTERREG France-Wallonie-Vlaanderen de l'Union européenne, autour d'un groupement d'acteurs franco belges associés<sup>1</sup>, pour un projet à développer sur une durée de 4 ans (2016-2020). Il concernait l'accès à la santé des personnes en situation de handicap intellectuel, dans l'esprit de la Charte d'Ottawa, et partant du postulat qu'une personne en bonne santé est une personne qui dispose de l'information relative à sa santé et à son parcours de soins. De l'autodétermination par rapport à la santé, *I Said* est devenu plus global avec des ressources sur l'inclusion, le parcours de vie ou encore la qualité de vie.

### Comment s'est déroulée la réalisation de ce projet ?

Au départ, il s'agissait de recherches fondamentales des universitaires sur le concept d'autodétermination, suivies des recherches et des entretiens sur le terrain et enfin la mise en place de



comités de pratique avec les personnes en situation de handicap et leurs familles. Cependant, il s'agissait d'une méthodologie que nous pourrions appeler « renversée » : avant de commencer le travail d'entretien et les comités de pratique, tous les travaux de recherches ont été expliqués aux personnes. Il était primordial que tout le monde ait accès à l'information pour que la recherche collaborative fonctionne. ■

<sup>1</sup> Laboratoire Psychologie Interactions, temps, Emotions, Cognition (PSITEC) de l'Université de Lille, GIE Eurasanté, Association des Papillons Blancs de Roubaix Tourcoing, Maison Européenne des Sciences de l'Homme et de la Société, Union départementale des Associations de Parents et Amis de Personnes en Situation de Handicap Mental (UDAPEI) en France ; Université de Mons - Service d'Orthopédagogie Clinique, Agence wallonne pour une Vie de Qualité - AviQ et Think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS en Belgique.

### L'APAJH du Nord formée à l'autodétermination

L'APAJH du Nord a initié en 2020 un programme de formation à l'Autodétermination auprès du spécialiste de la question, Martin Caouette. Malgré la crise sanitaire, ces séances de formation se poursuivent par visio. Administrateurs, directeurs et collaborateurs participent à des sessions par groupes de dix. Au programme : présentation de situations pour faire réfléchir et réagir sur des exemples concrets vécus par les personnes accompagnées.

### Témoignage de Pierre Vanroyen, directeur du Foyer de vie Paul Levayer de l'APAJH du Nord à Caudry

Lorsque l'occasion s'est présentée de répondre à l'appel à candidatures, nous n'avons pas hésité un instant. Ce fut le début d'une belle aventure quadriennale, constellée d'expériences multiples et complémentaires : entretiens individuels entre des psychologues et des personnes accompagnées par le foyer de vie, participation à des communautés de pratiques avec les personnes accompagnées, les professionnels et les familles, des formations, des stages pratiques, etc.

Le projet *I Said* aura permis de créer de nombreux outils, de construire des ponts entre des acteurs qui ne se connaissaient pas encore.

Quant à notre participation à ce projet, elle aura contribué à ouvrir le champ des possibles pour l'ensemble des acteurs concernés, c'est-à-dire non seulement les personnes accompagnées, mais aussi leurs familles, ainsi que les équipes. Ce n'est qu'un commencement : nous sommes loin d'avoir fini d'avancer, pas à pas et côte à côte, sur les chemins de l'autodétermination.

### Le projet *I Said* en chiffres

- 70 établissements actifs
- Une communauté active de 600 établissements
- 10 comités pratiques
- 18 000 utilisateurs

<https://www.isaid-project.eu/>

## Un programme d'éducation à la citoyenneté démocratique aux 4 coins du monde

Depuis 2015, l'APAJH de La Réunion participe au Programme international d'éducation à la citoyenneté démocratique (PIECD). Réunissant des personnes en situation de handicap intellectuel, des professionnels et des chercheurs de plusieurs pays, le PIECD confronte les points de vue de chacun avec pour ambition de favoriser l'accès à la citoyenneté et l'autodétermination des personnes.



Les participants du PIECD lors du séminaire en 2017 à Québec.

Ce qui est fondamental dans ce projet, c'est le triangle chercheurs, personnes en situation de handicap et accompagnateurs. Cela nous a permis de découvrir les limites du monde universitaire face à des personnes en situation de handicap qui osaient dire les choses. C'est vraiment cette triangulation qui fait l'originalité et l'importance du programme et qui permet à chacun de se remettre en question et de sortir de sa zone de confort », expliquent Michel Mercier et Marie-Martine Gernay, chercheurs et parties prenantes du programme.

Né au Québec, le PIECD réunit aujourd'hui des délégations de plusieurs pays, dont la France et la Belgique, avec comme ambition de constituer un réseau stimulant de recherche, d'échange et de réflexion sur le sujet de l'autodétermination des personnes en situation de handicap intellectuel.

Des séminaires tous les deux ans pour se rencontrer et confronter les expériences Simon Claerbout-Masserini, directeur adjoint du Pôle adultes et Marie-Line Nerina, éducatrice à l'APAJH de La

Réunion participent au PIECD en tant que professionnels et accompagnateurs : « Il y a 6 ans, nous avons eu l'opportunité de travailler avec le professeur Michel Mercier au sein de l'un de nos établissements. Il nous a ensuite proposé de rejoindre les travaux du PIECD et nous avons accepté avec grand plaisir. Depuis, on ne se quitte plus ! ».

Tout au long de l'année, de manière naturelle et parfois informelle, les participants échangent et partagent leurs réflexions, avec comme point d'orgue de cette collaboration, un séminaire organisé tous les deux ans par l'un des pays membres. Après Namur en 2015 et Québec en 2017, c'est l'île de La Réunion et l'APAJH qui ont accueilli les participants pour une quinzaine de jours en 2019. « Ce que je trouve intéressant dans ce programme c'est le côté informel. On aborde des sujets fondamentaux mais avec beaucoup de naturel, de simplicité. On partage nos travaux, nos actions menées chacun chez soi. Et on a ce temps fort tous les deux ans avec le séminaire », poursuit Simon Claerbout-Masserini.

### Un lien qui se maintient malgré le coronavirus

Si la crise sanitaire a empêché la tenue d'un séminaire en 2021, le lien ne s'est jamais brisé entre les différents acteurs du projet. Pour l'APAJH de La Réunion, les initiatives se maintiennent avec notamment la création d'un livret de synthèse des débats et réflexions du séminaire de 2019 et d'un forum citoyen organisé dans la foulée, et la mise en place d'actions de formations, par des personnes accompagnées, à destination des étudiants de l'Institut de formation en travail social (IFTS).

Avec la visioconférence, tous ont pu garder le lien et continuer d'échanger, d'être en désaccord parfois et de partager leurs points de vue et expériences.

**Sandrine Pauvreze et Giovanni Vidot, accompagnés par l'APAJH de La Réunion racontent leurs voyages à Québec et Namur.**

Dans le cadre du PIECD, Sandrine Pauvreze et Giovanni Vidot, ont eu l'occasion de voyager à Namur, en Belgique, et à Québec pour rencontrer les autres délégations.

A Québec, Giovanni avait notamment présenté aux participants un projet de clip musical.

**G.Vidot :** « C'étaient de belles expériences, avec des rencontres, des partages. On a réfléchi sur le handicap. On a vu comment les autres vivent, comment ils sont intégrés dans la vie sociale, le travail, l'extérieur ».

**S.Pauvreze :** « Québec, c'était bien. C'est important de voyager, de rencontrer les autres...et de pouvoir goûter le sirop d'érable ».

L'autodétermination | Le point de vue des proches

## Un équilibre à trouver aussi pour les proches | Témoignages



Les parents de personnes en situation de handicap, comme tous les autres parents, rencontrent parfois des difficultés à placer le curseur entre leur envie de protéger leur enfant, devenu adulte, et le besoin de celui-ci de vivre sa vie comme il l'entend. Orthophoniste, Ghislaine Haro est également mère d'un homme avec autisme âgé de 39 ans. Pour la Revue, elle évoque le désarroi et la solitude que peuvent vivre les parents face au désir d'autonomie de leur enfant, entre doutes et espoirs.

Il y a une dizaine d'années, mon fils Camille a souhaité alléger la mesure de tutelle que j'avais mise en place. Une curatelle renforcée, puis une curatelle simple ont été ensuite instaurées, mais ce dispositif ne lui convient pas non plus. Camille ne veut plus de mesure de protection car il se sent humilié, il a le sentiment de ne pas être reconnu comme capable. Il me dit : « Je ne veux pas être surveillé ; ma sœur et mes frères ne le sont pas, alors qu'ils font parfois des bêtises ! ». Cela génère chez moi beaucoup d'angoisse et de culpabilité à l'idée de le lâcher après l'avoir porté tout ce temps. Déjà, enfant, alors qu'il avait changé d'école et se retrouvait séparé de sa sœur, il avait répondu à mon inquiétude de le voir arriver dans un univers inconnu par : « Je vais enfin vivre ! ». À la récré, sa sœur le couvrait beaucoup et il n'en pouvait plus. Récemment, il a entrepris de prendre le train pour Montpellier. Je craignais qu'il n'y arrive pas, car il y avait un changement de train à Toulouse. Il est parvenu à destination sans encombre : au final, c'est moi la plus angoissée ! ».

### Le regard des autres

J'ai peur du regard des autres qui n'est pas toujours bienveillant. Ainsi, Camille est très bon musicien, mais si je m'étais écoutée, il n'aurait pris que des cours individuels, avant de me rendre compte qu'il était bien accueilli dans son orchestre. Quand Camille subit des remarques, cela me fait du mal, alors qu'il arrive à les surmonter la plupart du temps. En tant qu'orthophoniste dans un CMPP, je suis souvent amenée à encourager les familles à laisser plus d'autonomie à leurs enfants, ce que j'ai dû mal à appliquer moi-même. C'est un peu « faites ce que je dis, pas ce que je fais » ! Mais cette position me permet à la fois de mieux comprendre les réticences des familles et de prendre du recul sur la situation que je vis avec Camille.



**Quand la société refuse de voir les capacités d'une personne en situation de handicap, de lui accorder le droit d'essayer, de se tromper, voire d'échouer, c'est la double peine.**



En tant que parent d'enfant en situation de handicap, on se sent très seul face aux désirs légitimes d'autonomie, et pas du tout soutenu. On a sans cesse des doutes sur la bonne décision à prendre. Lorsque Camille a souhaité suivre une formation en horticulture, ce qui impliquait de vivre en internat, le pédopsychiatre pensait que ce serait impossible, qu'un jeune avec autisme ne pouvait pas vivre en collectivité loin de sa maison. Lors du passage en commission d'orientation, son vœu n'a été accepté qu'à une seule voix près. C'est vrai, la vie en internat a été difficile au début : Camille était sujet de moqueries, sa sensorialité exacerbée était peu compatible avec le partage de la chambrée. Cependant, grâce à sa

### Seule contre tous

motivation et à l'équipe pédagogique, il a réussi sa formation.

motivation et à l'équipe pédagogique, il a réussi sa formation.

### Double peine

Quand la société refuse de voir les capacités d'une personne en situation de handicap, de lui accorder le droit d'essayer, de se tromper, voire d'échouer, c'est la double peine. L'ignorance du handicap est omniprésente : il n'a pas été facile de trouver une auto-école qui accepte de le préparer à passer son permis de conduire... qu'il a eu pourtant du premier coup !

Nous devons revoir le juge d'ici la fin de l'année pour demander la suspension de la curatelle. Il a fallu au préalable convaincre le médecin de son bien-fondé... J'ai peur que le souhait de mon fils ne soit pas entendu. C'est toujours une lutte, cela demande une énergie folle ! ■

## Zoom sur les mesures de curatelle et de tutelle | Le point de vue de Benoît Eyraud, maître de conférences en sociologie\*



Benoît Eyraud travaille sur les notions d'autonomie, de vulnérabilités et de capacités des personnes

### Aujourd'hui, prend-on mieux en compte les questions d'autonomie et d'autodétermination ?

L'autonomie est une valeur véhiculée par l'action publique pour accompagner des transformations organisationnelles ou des politiques d'orientation, mais elle est encore peu significative dans la vie ordinaire des personnes en situation de handicap, pour qui la valeur de liberté est par exemple plus prégnante. L'autodétermination provient davantage des milieux militants et de travaux universitaires. Elle insiste sur l'importance de permettre à des personnes de prendre des décisions par elles-mêmes. La notion d'autonomie doit être toutefois manipulée avec prudence dans la mesure où elle relève parfois d'une injonction pouvant produire des effets paradoxaux : en effet, plus on se réfère à l'autonomie des personnes en situation de handicap en tant qu'idéal, plus on a recours à des mesures de protection.

### Pour quelles raisons les mesures de protection sont-elles en augmentation ?

En premier lieu parce que l'on tend à officialiser des formes de protection in-

formelles qui existaient de fait dans les relations entre proches. Se poser comme objectif l'autonomie des personnes amène également à vouloir vérifier si elles sont en capacité de faire telle ou telle chose. Cette notion d'autonomie est quand même utile dans la mesure où elle aide à faire prendre conscience de l'existence de mesures de protection qui, bien que pleines de bonnes intentions, peuvent être problématiques, car elles maintiennent les personnes dans des formes d'infantilisation, là où le droit commun les reconnaît autonomes en tant qu'adultes.

### Quels sont les freins au développement de l'autodétermination ?

Un frein important à l'autodétermination est ce qu'on peut appeler, suite à Pierre



**Pleines de bonnes intentions, les mesures de protection maintiennent toutefois les personnes dans des formes d'infantilisation.**



### Confcap-Capdroits, une démarche scientifique et citoyenne

Benoît Eyraud a réuni, autour du programme de recherches et de rencontres scientifiques Confcap-Capdroits, des chercheurs partageant un questionnement sur les conditions d'exercice des droits et de l'accompagnement à la décision quand les capacités des personnes sont fragilisées. Le point de départ de ce collectif : la méconnaissance en France

de l'article 12 de la Convention de l'Organisation des Nations unies, stipulant que « les personnes handicapées ont droit à la reconnaissance en tous lieux de leur personnalité juridique ». L'objectif ? Mettre en dialogue les différentes parties prenantes concernées par le handicap, en s'assurant que la place des personnes en situation de handicap soit forte.

Informations : [confcap-capdroits.org](http://confcap-capdroits.org)

Bouttier, la « demande sociale de protection ». Elle est forte dans les familles et chez de nombreux acteurs sociaux car elle est ancrée dans les habitudes. Il est souvent plus facile, rassurant et rapide de faire à la place de quelqu'un dont on ne sait pas trop quelles seront ses réactions.

### Comment dans ce cas accompagner les personnes en situation de handicap ?

Au moins 800 000 personnes vivent actuellement avec des mesures de protection et on sait bien qu'il est impossible de transformer d'un bloc leur régime juridique sans entraîner des effets qui pourraient être problématiques dans leur vie. Pour autant, l'horizon de l'abolition des systèmes légaux de prise de décision substitutive, ouvert par la Convention internationale pour les droits des personnes handicapées, doit servir de cap. L'enjeu est de pouvoir penser et vivre cette notion d'autonomisation dans les pratiques de la vie ordinaire, en accompagnant les personnes dans leurs prises de décision sans se mettre en position de décider à leur place.

### Qu'a révélé la crise liée à la pandémie de Covid 19 concernant la notion de vulnérabilité ?

La pandémie a rappelé une vulnérabilité commune, avec l'instauration de mesures de protection concernant toute la population. Toutefois, la notion de vulnérabilité a encouragé la mise en place de règles contraignantes parfois fortes dans les établissements recevant des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées. Est-ce que les plus fragiles ont des droits différents ? Non, car il existe un lieu de droits humains fondamentaux et communs, quelles que soient nos vulnérabilités et fragilités. Même si pour accéder à ces droits, des aménagements sont à prévoir, différenciés selon les besoins, les profils ou le contexte. ■

\* à l'UFR d'anthropologie, sociologie et sciences politiques, Université Lyon II. Il est auteur notamment de « Choisir et agir pour autrui ? », Doin, 2019

La France compte entre **800 000 et un million de personnes majeures protégées**, bénéficiaires d'une mesure de tutelle, de curatelle ou de sauvegarde de justice.

Source : Étude « Protection juridique de majeurs : Et si ça n'existait pas ? » - UNAF - 2020



L'autodétermination | Le point de vue des professionnels

## Comment favoriser l'autodétermination dans les établissements médico-sociaux ?

**Laisser les personnes en situation de handicap faire leurs propres choix, s'organiser et prendre part à des activités citoyennes, implique un changement de pratiques des professionnels du médico-social. Reportage au Foyer APAJH Le Collège, dans la Loire.**

Dans le Foyer APAJH Le Collège dans la Loire, toutes les informations et le programme des activités affichés sont rédigés en communication alternative augmentée (lire p.17). « *Ce mode de communication est basé sur l'usage de pictogrammes et de photos pour faciliter la compréhension des messages* », expliquent Jérôme Bas et Périne Vedel, moniteurs éducateurs au sein du foyer. Deux approches de communication sont ainsi déployées auprès des 42 résidents : l'une globale, dans les espaces publics, l'autre plus individualisée, dans les chambres, avec une adaptation aux pathologies de la personne. Mieux informés, les résidents sont alors davan-

tage en capacité d'intervenir dans le choix des activités proposées, mais aussi, pour ceux qui le peuvent, de s'y inscrire eux-mêmes en toute autonomie. De même, les plannings personnalisés affichés dans les chambres en communication alternative augmentée permettent aux personnes en situation de handicap de mieux s'organiser dans la semaine, et de planifier les visites des familles et les rendez-vous médicaux. « *Grâce à ces différents outils, les résidents sont rassurés dans le déroulement de la journée* », précise Jérôme Bas. L'idée étant qu'à terme, ils puissent de plus en plus faire eux-mêmes des propositions d'activités.

## « Le levier majeur est la communication »

### Les résidents, forces de propositions

C'est déjà le cas pour les résidents les plus familiarisés avec internet, qui font des recherches sur les sites de l'office de tourisme ou des structures locales de loisirs pour soumettre ensuite des idées de sorties. « Nous organisons des réunions où les résidents expriment leurs souhaits, décrit Périne Vedel. Nous travaillons avec des photos pour les aider à s'exprimer. Ce sont eux qui sont acteurs de la prise de parole. Nous ne faisons que recueillir leurs avis, et les aider dans la mise en œuvre de leurs envies. Nous sommes également présents pour les rassurer tout au long du projet. » Par exemple, leur désir d'aller à la piscine peut se heurter à la crainte du regard extérieur, parfois véhiculée par l'entourage de la personne. « Nous engageons alors un travail avec la famille ou l'équipe médicale autour de cette appréhension, note Jérôme Bas. L'objectif est de faire en sorte que la personne puisse avoir toutes les informations nécessaires et qu'elle soit maîtresse de sa prise de décision ».

### Un travail autour de la notion de choix

Faire des choix peut être également problématique, notamment pour les personnes qui ont peu d'estime de soi ou pour celles qui n'en ont pas eu la possibilité leur vie durant. L'alternative étant alors qu'elles puissent laisser à quelqu'un d'autre la faculté de choisir à leur place, mais en toute connaissance de cause. « Notre posture est toutefois de nous effacer le plus possible afin que la personne puisse faire émerger ses propres choix », rappelle Périne Vedel.

### L'exercice de la citoyenneté

Favoriser l'autodétermination passe aussi par la participation aux instances décisionnaires. Il y a un an, une association des résidents a vu le jour. « Sept résidents du Foyer y participent en tant que membres actifs du bureau, explique Jérôme Bas. Ils montent des projets puis votent toutes les décisions pour les mettre en œuvre ». Grâce à ce nouveau dispositif, le Foyer organise des activités avec les associations du village, et crée des liens avec d'autres réseaux axés sur le droit des personnes en situation de handicap, permettant ainsi à ses membres d'exercer leur citoyenneté et d'ouvrir le champ des possibles. ■

**Deux questions à Jérôme Bas et Périne Vedel, moniteurs éducateurs au Foyer de l'APAJH Le Collège de la Loire.**

**Quelles pratiques doivent être mises en œuvre pour favoriser l'autodétermination ?**

**Jérôme Bas :** Cela implique de nombreuses remises en question dans la façon dont nous les accompagnons, que nous abordons lors de séances d'analyse de la pratique professionnelle et des réunions d'équipes portant sur des cas particuliers.

**Périne Vedel :** Nous devons aussi avoir conscience des projections que nous pouvons avoir en tant que professionnels sur l'autonomie des personnes. Le décalage entre les capacités observées dans la sécurité du foyer, et celles supposées lorsqu'elles se trouvent à l'extérieur, peut constituer un frein à la prise d'autonomie.

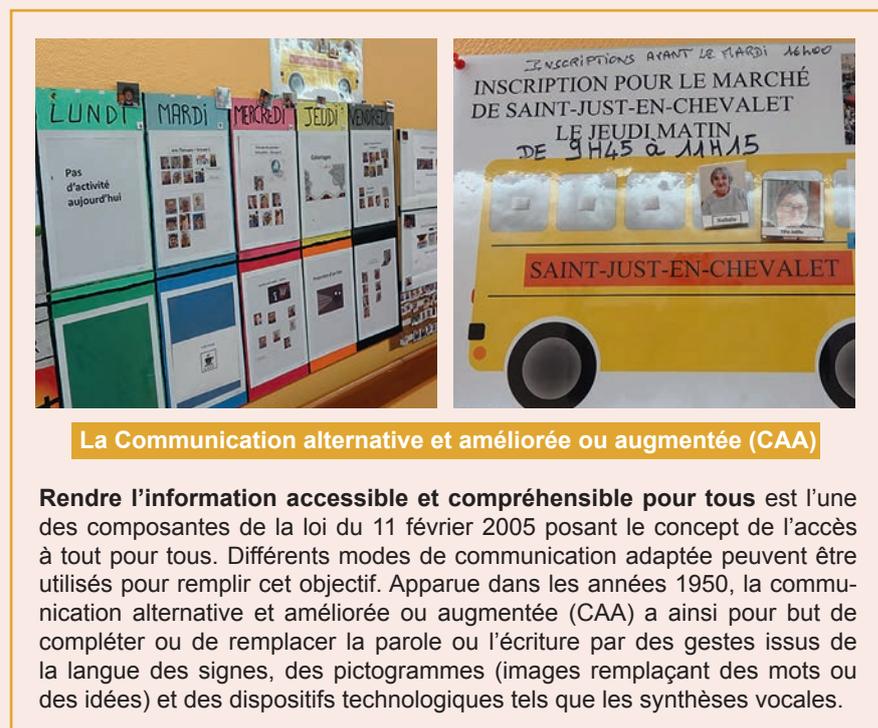
**J.B. :** Nous pouvons en effet être dans la crainte de mettre la personne en échec, alors que bien accompagnée, l'expérience peut constituer une phase d'apprentissage pour elle. Il s'agit de trouver un équilibre entre la sécurité et

la capacité des personnes à être actrices de leur vie. C'est la raison pour laquelle nous travaillons toujours au cas par cas, en équipe et avec l'environnement de la personne.

**Quels sont les derniers freins à lever pour une meilleure prise en compte de l'autodétermination ?**

**J.B. :** L'autodétermination rencontre de moins en moins de résistances de la part des professionnels ou de l'environnement familial, même s'il y a toujours des progrès à faire. L'un des derniers obstacles est l'accès à l'information : nous devons réfléchir à la façon de communiquer pour impliquer davantage les personnes en situation de handicap, les aider à prendre part aux réunions ou conférences les concernant, afin qu'elles puissent également donner leur avis.

**P.V. :** La réussite de l'autodétermination réside dans les outils de communication, mais aussi dans la façon de dispenser la formation dont elles peuvent bénéficier pour favoriser leur autonomie. Il est nécessaire d'aménager ces temps de formation afin qu'elles puissent s'en saisir pleinement.



La Communication alternative et améliorée ou augmentée (CAA)

**Rendre l'information accessible et compréhensible pour tous** est l'une des composantes de la loi du 11 février 2005 posant le concept de l'accès à tout pour tous. Différents modes de communication adaptée peuvent être utilisés pour remplir cet objectif. Apparue dans les années 1950, la communication alternative et améliorée ou augmentée (CAA) a ainsi pour but de compléter ou de remplacer la parole ou l'écriture par des gestes issus de la langue des signes, des pictogrammes (images remplaçant des mots ou des idées) et des dispositifs technologiques tels que les synthèses vocales.

Entretien avec **Alexandre Lloveras**, champion de cyclisme paralympique, et **Ivan Chetail**, président du club de tandem du Rhodanien |

## « Je n'avais qu'une seule idée en tête : la médaille d'or »

**Alexandre Lloveras a commencé le cyclisme en 2018. Trois ans plus tard, il devient champion paralympique avec son co-équipier Corentin Ermenault, dans l'épreuve du contre-la-montre sur route aux Jeux de Tokyo. Le 6 octobre, le médaillé d'or s'est rendu au siège de la Fédération APAJH avec Ivan Chetail, président du club de tandem du Rhodanien, pour partager sa joie et sa fierté, avec l'APAJH.**



Ivan Chetail, Alexandre Lloveras et Jean-Louis Garcia le 6 octobre 2021

### Comment avez-vous vécu ces Jeux de Tokyo ?

**Alexandre Lloveras** : J'ai vécu trois semaines totalement folles ! Pourtant, la compétition a très mal commencé pour moi, avec une quatrième place à l'épreuve de poursuite, celle que nous avions le plus travaillée avec mon co-équipier (NDLR : Corentin Ermenault). Les 3 jours qui ont suivi cette défaite ont été très compliqués pour moi car j'étais extrêmement déçu de cette performance, je m'attendais à tellement mieux. L'épreuve suivante était celle du contre-la-montre. Nous avons fait des repérages de la piste, au pied du mont Fuji, c'était magnifique. Le jour J, nous nous sentions bien, nous avons moins de pression car nous étions moins attendus. Nous sommes partis assez prudemment, puis nous avons commencé à y croire ! Le coach dans l'oreillette m'a dit : « celle-là, elle est pour toi ». Je n'ai rien lâché, je n'avais qu'une seule idée en tête : la médaille d'or. Nous avons un coach qui s'enflamme un peu donc sur les derniers tours, c'était fou (rires) !

**Ivan Chetail** : Sur la vidéo de votre arrivée, on a l'impression que vous ne savez pas que vous êtes premiers.

**A.L.** : Oui, il y a quelques minutes d'attente. Un journaliste nous dit qu'on est deuxième ! Corentin, ça l'a rendu fou ! il y a deux minutes qui nous ont parues une éternité puis notre kiné nous a dit qu'on était champions paralympiques. On était sur un petit nuage !

### Et ensuite la médaille de bronze sur l'épreuve de circuit en ligne...

**A.L.** : Pour le circuit en ligne, nous n'avons

pas fait de repérage de la piste. C'était sur l'ancien circuit de Formule 1, c'était sympa, on était dans les paddocks. L'épreuve s'est déroulée sous la pluie mais nous étions contents car il faisait beaucoup moins chaud que dans le vélodrome. Nos adversaires, notamment le tandem néerlandais, avaient beaucoup plus d'expérience que nous et cela compte beaucoup sur cette épreuve. Nous avons déjà notre médaille d'or donc nous n'allions pas forcément la chercher sur la course en ligne. On a fini troisième et c'est très bien !

### Comment vous coordonnez-vous avec votre co-équipier Corentin Ermenault ?

**A.L.** : Pendant les courses, on parle peu car on se connaît très bien. Corentin est un ancien cycliste professionnel. Notre entraîneur commun nous a mis en relation et nous avons roulé ensemble pour la première fois fin novembre 2020 et cela a tout de suite bien fonctionné. On a fait beaucoup de stages pour travailler la coordination. Il faut s'entendre sur le vélo mais aussi en dehors. Nous avons couru notre première course officielle en mai, en Belgique, puis nous avons été vice-champions du monde au Portugal. Avec le Covid, nous avons fait peu de courses ensemble. Nous avons eu une année de préparation finale très intense, avec notamment une semaine de préparation en altitude à Isola pour gagner en globules rouges de manière naturelle.

### Quelles sont vos ambitions pour 2024 ?

**A.L.** : Au moins revivre une Marseillaise pour 2024 ! Avec tous mes amis, mes proches, ça va être fou. Pour l'instant, je me repose un peu. On a tiré les conclu-

sions, les leçons de ces Jeux et savons tout ce qu'il faut améliorer pour la suite. On va essayer d'apprendre de nos erreurs pour faire mieux en 2024 et repartir à l'entraînement dès janvier.

### Comment vivez-vous cette nouvelle renommée ?

Plutôt bien ! Cela me permet de rencontrer beaucoup de personnes. J'adore partager tout ce qu'on a vécu, je le fais dans des écoles, des lycées. La vivre pour soi c'est bien, mais la partager c'est mieux ! J'ai senti un réel engouement pour ces Jeux à mon retour en France. Quand j'étais dans le train du retour, la serveuse du bar a déposé un cocktail à ma place. Chez le coiffeur, au resto, on me reconnaît. C'est fou, je ne m'y attendais pas ! La couverture médiatique a été meilleure que pour les précédentes éditions, on espère que ce sera encore mieux pour 2024.

### Ivan Chetail, en tant que président du Club, est ce que vous avez senti un nouvel engouement pour le cyclisme tandem ?

**I.C.** : Oui ! Le jour de la médaille d'or, on a eu beaucoup d'appels de personnes avec déficiences visuelles qui voulaient en savoir plus sur cette discipline. Et un peu plus tard, on a aussi eu des appels de cyclistes qui n'avaient pas de déficience visuelle et qui ont découvert le tandem. Ils ont envie de donner de leur temps et de devenir pilote. ■

### Bio express Alexandre Lloveras (21 ans)

En 2019, après de multiples blessures en athlétisme, Alexandre Lloveras, essaye le vélo à l'occasion d'un stage de rééducation. En situation de handicap visuel, il se lance alors dans le para-cyclisme en tandem, accompagné d'un pilote. Il fait ses débuts avec Jean-Luc Balluffier et est désormais associé en compétition avec Corentin Ermenault. Ensemble, le tandem est sélectionné pour ses premiers Jeux Paralympiques, à Tokyo avec le succès que l'on connaît !

### « Poursuite » « contre-la-montre », « relais »... quelles sont les épreuves de cyclisme aux jeux paralympiques ?

Aux Jeux Paralympiques, le cyclisme est divisé en deux disciplines : le cyclisme sur route (course en ligne, contre-la-montre, relais par équipe) et le cyclisme sur piste (contre-la-montre, poursuite individuelle, sprint par équipes). Le tandem est composé d'un sportif dit « valide », le pilote, et d'un sportif en situation de handicap.

## Basket fauteuil | Paris 2024

# L'envie de gagner et de transmettre de Sofyane Mehiaoui

Champion de basket fauteuil multi-titré, Sofyane Mehiaoui connaît bien les podiums au plus haut niveau européen. Joueur du club de Meaux, c'est avec l'équipe de France qu'il se projette vers les Jeux paralympiques de Paris 2024. Une soif de victoire et d'apprendre qui le pousse aussi à transmettre ce qu'il a lui-même reçu du sport avec la création d'un club basket fauteuil ouvert à tous.



### Le sport, chevillé au corps

Depuis l'enfance, Sofyane Mehiaoui n'a eu de cesse de repousser ses limites. Au sein de la structure qui l'accompagnait au primaire, puis à l'âge du collège, il se souvient de la chance qu'il a eue de s'essayer à plusieurs sports grâce à l'adaptation des professeurs qui ont jalonné son parcours scolaire. Adolescent, il est repéré par le club CAPSAAA (Paris 15) sur un terrain dans son quartier parisien, près du métro Stalingrad. La pratique encadrée du basket fauteuil débute pour lui. D'abord l'apprentissage et rapidement les matchs spectaculaires en championnat.

### Créer un club pour la relève

Après les titres, une carrière de joueur professionnel à l'étranger, Paris 2024 en ligne de mire, le sportif regarde encore plus loin, il veut partager sa passion et transmettre le plaisir du sport.

L'été 2021, il crée Paris Basket Fauteuil, une association pour la découverte et la pratique du basket fauteuil pour tous. « Filles, garçons, valides ou en situation de handicap, sur un fauteuil, nous sommes tous à la même hauteur », explique le désormais responsable associatif. Sofyane connaît bien les freins à la pratique, « à Paris, les gymnases et terrain de basket, il en existe beaucoup mais combien sont accessibles ? ». Sa rencontre avec l'adjoint au Maire de la mairie du 18e Mams Yaffa, chargé des sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques, permet d'expliquer et de convaincre. L'association a maintenant un créneau dans une structure. « Il est important de se retrouver dans un lieu vraiment fait pour la pratique de ce sport, avec un sol

suffisamment dur permettant l'accueil des fauteuils par exemple, ou encore des transports en commun accessibles, c'est le cas pour notre club », souligne Sofyane Mehiaoui. Il a dû passer son permis de conduire afin de se rendre enfin sur son lieu d'entraînement car les transports étaient totalement impossibles à utiliser en fauteuil.

« Les premiers adhérents s'inscrivent déjà et je souhaite montrer que la pratique du basket fauteuil est vraiment inclusive », insiste-t-il. Le rendez-vous est donc donné pour celles et ceux que ce sport intéresse. ■

### Paris Basket Fauteuil

Entraînement les lundis  
de 19h à 20h30  
au Complexe Sportif des Fillettes  
54 Boulevard Ney - 75018 Paris  
Parisbasketfauteuil23@gmail.com  
Sur Facebook : @Parisbasketfauteuil



### La composition de l'équipe selon les caractéristiques du handicap

Chaque joueur se voit attribuer, en fonction de son handicap physique, un nombre de points personnels allant de 1 à 4,5. Au total, sur le terrain, chacune des équipes ne doit comptabiliser un total de points supérieur à 14 points à l'international. Sofyane Mehiaoui a la note 3, car il est mobile du buste.

En France, afin de faciliter la constitution des équipes de clubs, les joueurs valides peuvent jouer au basket fauteuil. Il leur est attribué une valeur de 5 points et le total accepté sur le terrain est de 14,5. Ils ne peuvent cependant accéder au niveau National 1A.

Pour en savoir plus : [www.handisport.org](http://www.handisport.org)

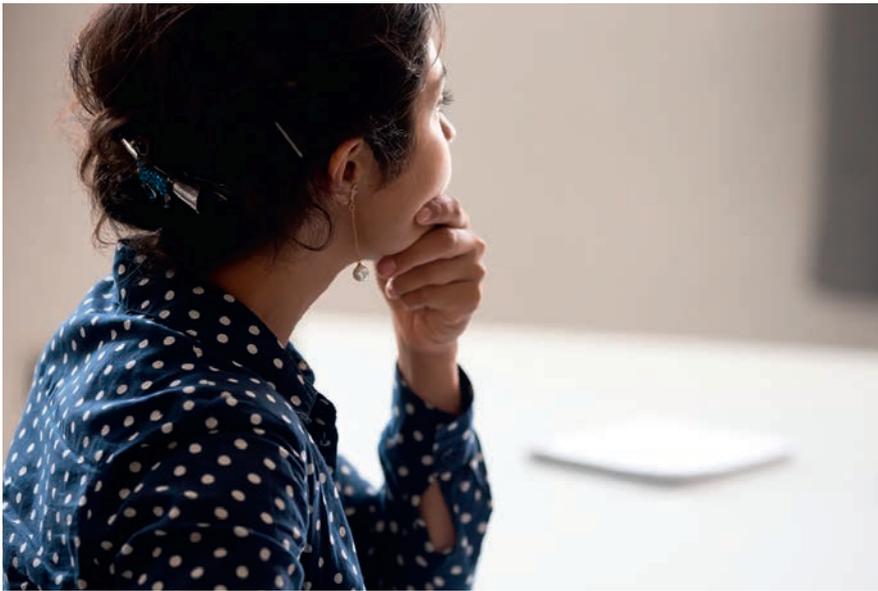
Avec le club turc de Galatasaray à deux reprises, mais aussi sur les podiums italiens avec le club de Santa Lucia, Sofyane a connu la ferveur de gymnases bondés et les retransmissions télévisées systématiques des grands rendez-vous des matchs de basket fauteuil. La France a encore beaucoup à apprendre en la matière mais gageons que d'ici les Jeux paralympiques 2024 les médias français montent une nouvelle marche vers plus de visibilité pour tous les sports.

« Aux prochains Jeux, j'aurai à cœur de bien faire avec l'équipe de France, c'est une chance de jouer devant sa famille, devant la France », explique Sofyane qui mesure l'enjeu qui l'attend mais c'est surtout la hâte d'être à ce rendez-vous qui l'emporte.

APAJH Nord |

## Rencontre avec Charlotte\*, créatrice d'entreprise accompagnée par l'APAJH

Dans le Nord, l'Unité d'accompagnement de soutien (UAS) gérée par l'APAJH, aide des personnes en situation de handicap psychique à retrouver leur autonomie dans tous les domaines de la vie. Charlotte, accompagnée par l'UAS depuis 2019, nous parle de son parcours et de ses projets d'avenir, avec notamment le lancement de son entreprise.



En 2014, tout bascule pour Charlotte : « je travaillais avec mon ex-mari, je m'occupais de l'administratif et de la comptabilité. Mais un an après la naissance de mon troisième enfant, j'étais épuisée et n'ai pas été soutenue par mon ex-mari. J'ai divorcé, j'ai donc dû quitter mon emploi et mon logement ».

Charlotte est instable et vit dans les excès à cette période aucun diagnostic n'est alors posé. Elle trouve alors un autre logement mais doit finalement très vite retourner vivre chez ses parents avec ses trois enfants. « J'ai essayé de tenir la barre tant que je le pouvais mais j'ai dû être hospitalisée en 2015 car je ne me sentais plus du tout capable de m'occuper de moi au quotidien ». Charlotte définit la maladie dont elle souffrait « Je dirais une grave dépression avec les symptômes d'un trouble bipolaire »

« Je continuais de m'enfoncer... puis l'accompagnement de l'UAS a démarré »

Les hospitalisations se succèdent ensuite pour Charlotte. « J'ai continué de m'enfoncer jusqu'en 2019. Puis ma sœur a eu

connaissance de l'existence de l'UAS. Au début, mes parents étaient contre mais, moi j'étais partante. J'étais tellement mal que je ne prenais pas beaucoup de risques à essayer », explique-t-elle.

En juillet 2019, les professionnels de l'UAS (lire les interviews ci-après) rencontrent Charlotte pour la première fois. L'accompagnement commence, d'abord avec un appui médical pour informer et mieux comprendre la maladie.



Si je n'avais pas été accompagnée, je n'en serais pas là aujourd'hui.



Célia Daligault, chef de service à l'UAS explique : « La relation de confiance est un outil essentiel dans l'acceptation des soins ». Progressivement, un travail sur la gestion des émotions et l'acceptation de la maladie a été mené par l'équipe, notamment avec la psychologue et une

paire-aidante. « Le fait d'échanger sur le rétablissement de la paire-aidante a aidé Charlotte à croire à la réussite et en l'avenir », poursuit Célia Daligault.

En parallèle, les éducatrices ont développé d'autres domaines du quotidien comme la gestion des courses, les démarches administratives ou encore la préparation des repas.

« Avant, je ne voulais pas sortir me promener. Ma mère me proposait de sortir mais je ne voulais plus. Avec l'UAS, on fixait un rendez-vous et cela me motivait pour sortir. Elles m'ont aidée pour aller dans les magasins, faire des démarches administratives par exemple, et elles me donnaient aussi des conseils par rapport à mes enfants ».

Une autonomie et une confiance en elle retrouvées pour se lancer dans de nouveaux projets

Progressivement, l'action des professionnels de l'UAS a porté ses fruits comme en témoigne Charlotte : « Petit à petit, j'ai remonté la pente, j'ai repris mon indépendance et maintenant j'ai mon appartement ». Cet accompagnement intensif dure depuis plus de 2 ans, jalonné de pas en avant et de petits pas en arrière... En septembre dernier, elle a suivi une formation en gestion d'entreprise pour se remettre à niveau avec comme objectif final de monter sa propre entreprise. « Je me lance dans une activité de soutien à la création d'entreprises. Officiellement, tout démarrera le 1er décembre 2021 mais je sais qu'il faudra quelques semaines pour que cela se lance réellement avec des clients ».

Toujours accompagnée par l'UAS, Charlotte est fière du chemin parcouru ensemble : « Heureusement que l'équipe était là. Si je n'avais pas été accompagnée, je n'en serais pas là aujourd'hui ». ■

\* Le prénom a été modifié



### TÉMOIGNAGES

de **Marie Salvati**, éducatrice spécialisée et **Julie Deloge**, infirmière, qui accompagnent Charlotte

#### Marie Salvati

« C'était important qu'elle reprenne confiance en elle, c'est ce qu'on voulait. Sa réussite, c'est le but de notre métier... qu'elle réussisse sans nous. Ce sont des victoires. Elle a maintenant toutes les clés en main pour continuer. Une veille reste cependant nécessaire afin d'anticiper une éventuelle rechute ».

#### Julie Deloge

« Il y a vraiment un lien à créer avant de pouvoir démarrer. Cette relation de confiance est très importante pour l'accompagnement. Quand on accompagne une personne, on l'accompagne dans tous les champs de sa vie quotidienne, au plan médical mais aussi au plan psychologique. C'est la force de l'UAS ! ».



### L'UAS, UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN LIEN AVEC LES PARTENAIRES DU TERRITOIRE

Ouvert en 2018, l'Unité d'Accompagnement de Soutien (UAS) accompagne des adultes en situation de handicap psychique, dans tous les actes de la vie quotidienne : réinsertion professionnelle, aide à la recherche et au maintien dans le logement, ouverture des droits, rétablissement au niveau de la santé, etc.

Seule structure de ce type sur le territoire de l'Avesnois, du Cambrésis, du Douaisis et du Valenciennois, l'UAS collabore avec de nombreux partenaires (associations, entreprises, MDPH, mairies, CMP etc.) afin de mener des actions communes pour favoriser l'autonomie de la personne.

#### L'ÉQUIPE DE LA REVUE APAJH

**Directeur de la publication** : Jean-Louis Garcia – **Comité éditorial** : Noël Baekelandt | Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Gaëlle Martin-Sisteron | Sophie O'Mahony | Roger Chatelard | Laurène Voldoire.

**Rédactrice en chef** : Sophie O'Mahony – **Maquette et couverture** : Solen Ruaud – **Rédactrices** : Céline Diaz | Nolwenn Jamont | Sophie O'Mahony | Katia Vilarasau | Laurène Voldoire – **Photographies** : Solen Ruaud | Julien Trezeux | Shutterstock | Associations APAJH – **Coordonnées** : 01 44 10 23 40 – federation@apajh.asso.fr | www.apajh.org | **Routage** : Atelier protégé APAJH -Levallois-Peret – **Imprimerie** : ArtePrint – utilisation de papier à la norme PEFC et Imprim'vert – **Service Abonnement** : Fédération APAJH – 01 44 10 23 40 – Tour Maine Montparnasse – 33 avenue du Maine 29<sup>ème</sup> étage – 75755 Paris Cedex 15

APAJH de l'Ain |

## Mission d'appui-ressource, le nécessaire partage d'expertises pour un accompagnement de qualité

Dans l'Ain, la Plateforme d'accompagnement intégré avec une spécialité autisme est bien identifiée comme experte sur son territoire. Entreprises, services administratifs, enseignants mais aussi structures médico-sociales peuvent bénéficier de ces multi-expertises au travers de la mission d'appui-ressource qu'exercent les professionnels. Une mission à part entière qu'il est urgent d'essaimer.

La Plateforme d'accompagnement intégré a développé depuis plusieurs années une organisation apprenante favorisant le développement des compétences des collaborateurs. Ainsi, les acteurs médico-sociaux, du sanitaire, du social qui accompagnent une personne ayant un trouble du spectre autistique peuvent recevoir un soutien des professionnels dans le cadre de la mission appui-ressource. Les partenaires institutionnels (éducation nationale, MDPH, ...) et du droit commun sont également en demande. Plusieurs types de réponses sont actuellement données dont la sensibilisation aux particularités de l'autisme, la formation et le soutien au diagnostic au sein des structures, l'apport de méthodes et d'outils ou encore la participation à une co-réflexion sur la situation et les réponses possibles aux problématiques rencontrées. Un large éventail de réponses de proximité proposé par les professionnels de l'Ain. Cette notion d'appui-ressources est intégrée aujourd'hui dans les nomenclatures SERAFIN-PH en tant que prestation indirecte.

**Plusieurs actions sont possibles : avis distancié, actions de sensibilisation, de formation, présentation d'outils...**

Avec l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre de l'appui-ressources, les interlocuteurs accompagnant les jeunes et adultes avec autisme et leurs proches aidants bénéficient également d'un transfert de compétences très apprécié de tous. Une expertise qui permet de faire progresser chacun mais ne fait pas « à la place de ». Chaque intervention participe à la qualité des accompagnements et se place au service d'un parcours sans rupture.

### La mission d'appui-ressource de l'Ain en soutien des équipes à Mayotte

À Mayotte, les professionnels des structures APAJH, notamment du Pôle enfance, le SAMSAH et les deux structures récemment ouvertes (PCPE et UEEA) ont fait appel à l'expertise de leurs pairs de l'Ain afin de les accompagner dans la gestion de situations complexes.

Deux temps d'interventions ont été préparés par l'équipe pluridisciplinaire de l'Ain.

« Elle a d'abord élaboré un programme de sensibilisation intitulé 'repérer, évaluer et prévenir les comportements-défis' pour sensibiliser et proposer une guidance auprès des acteurs confrontés à ces problématiques », explique Angélique Ribeiro, responsable du pôle Autonomies<sup>1</sup> de la Fédération APAJH. Quatre professionnels de l'Ain (directrice adjointe, infirmière, éducatrice spécialisée, neuropsychologue) sont intervenus auprès des équipes mahoraises, à distance, afin de partager les concepts et des outils utilisés par la plateforme. « Plusieurs échanges autour de situations individuelles pouvant mettre en difficulté les professionnels ont été nécessaires pour réfléchir ensemble sur des réponses possibles et que chacun s'empare des outils proposés par les équipes de la mission d'appui-ressources. Il s'agissait également d'un partage d'expériences entre pairs ayant des problématiques communes mais des contextes bien différents », précise Angélique Ribeiro.

Véritable levier pour la transformation de l'offre médico-sociale, la mission appui-ressource permet de fluidifier la transmission des savoir-faire et savoir-être. De l'accompagnement du milieu ordinaire

à l'accueil de personnes en situation de handicap, à la construction de solutions concrètes en mobilisant les expertises présentes sur un territoire, l'appui-ressources crée des dynamiques de réseaux afin de gagner en agilité et en compétences. Mêlant exigence professionnelle et transmission, c'est une véritable force d'entraînement au service des parcours sur-mesure des personnes en situation de handicap et leurs proches. ■

<sup>1</sup>. Pôle s'occupant notamment de l'autisme, au sein de la Direction Recherches, Développement et Qualité.

### Comment s'active la demande d'intervention ?

1. Demande émanant d'une structure médico-sociale, d'un service d'aide à domicile, d'un enseignant, d'un service de la protection de l'enfance (...) à partir d'un questionnaire préalable de demande,
2. Etude de la demande en commission d'analyse des droits et des besoins,
3. Signature d'une convention précisant l'objectif et la forme de l'intervention,
4. Accord de la famille / de la personne concernée lorsque la demande concerne une situation ou le repérage de troubles du spectre de l'autisme
5. Réalisation de l'intervention (ex : un temps défini pour un travail de co-réflexion)
6. Bilan et évaluation.

Plateforme d'accompagnement intégré avec une spécialité autisme en appui des compétences d'un SESSAD, IME, UEMA, Equipe mobile autisme, PCPE, plateforme de répit pour les aidants.



Séjour de la Santé |

## Tous indispensables, tous revalorisés !

Lundi 8 novembre, le Premier ministre a annoncé des mesures de revalorisation salariale suite au Ségur de la Santé, avec notamment une extension pour les soignants accompagnant des personnes en situation de handicap. Mais toujours rien pour les professionnels non soignants. L'APAJH poursuit donc sa mobilisation pour que TOUS les personnels de ses structures bénéficient de cette revalorisation de 183 euros.

Depuis le lancement du Ségur de la Santé en mai 2020, l'APAJH se bat auprès des responsables politiques pour que les personnels du secteur médico-social bénéficient des mêmes revalorisations que ceux du sanitaire ou du social. Malgré quelques avancées, les mesures prises continuent de créer des inégalités inacceptables entre les secteurs et les professionnels.

Avec cette annonce du 8 novembre, le gouvernement maintient des inégalités de traitement difficilement compréhensibles alors que l'accompagnement est un travail d'équipe pluridisciplinaire : personnels soignants, éducatifs, mais aussi moniteurs éducateurs, veilleurs de nuit, personnels administratifs, etc. tous se mobilisent quotidiennement pour éviter toute rupture dans le parcours de vie des personnes en situation de handicap.

### Pour l'APAJH, le combat continue

Depuis de nombreux mois, la Fédération APAJH alerte quant aux inégalités engendrées par les arbitrages faits dans le cadre du Ségur de la Santé et le risque

majeur pour l'attractivité de notre secteur pour les professionnels et donc en matière d'accompagnement.



**En ne revalorisant pas les professionnels du médico-social, on dévalorise les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap !**



La Fédération APAJH n'a pas pour habitude d'appeler aux manifestations dans la rue. En revanche, les combats portés sont bien les nôtres et il est essentiel de marquer nos revendications pour la revalorisation de tous les métiers du médico-social.

Au travers de nombreux courriers officiels, de sollicitations sur les réseaux sociaux, de rencontres avec les pouvoirs publics et de prises de position collective avec des associations et organisations du secteur du handicap, l'APAJH continue

son combat pour faire entendre sa voix et pour que le Ségur de la Santé prenne enfin en compte l'ensemble des professionnels du sanitaire, du social et du médico-social...pour une société plus juste et solidaire ! ■



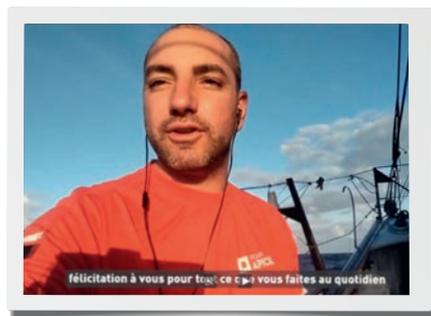
Flashez le QR Code pour voir en vidéo l'interpellation de l'APAJH diffusée sur les réseaux sociaux

**INSOLITE ! Ce numéro de la Revue est à double-entrée, c'est-à-dire que vous pouvez la lire dans les deux sens. Retournez la Revue pour lire la suite et le dossier dédié au militantisme !**



Retrouvez la vidéo de l'émission des Trophées 2021 sur la chaîne YouTube de la Fédération APAJH

Le 18 novembre, les Trophées APAJH 2021 ont embarqué les spectateurs dans une Aventure de 90 minutes entre échanges avec des anciens lauréats, invités exceptionnels et deux trophées d'honneur.



▲ Déjà parti pour la Transat Jacques Vabre, **Damien Seguin** a reçu son trophée d'honneur depuis son bateau.

Rendez-vous sur la page Facebook de l'APAJH pour visionner son message vidéo.

## Trophées APAJH 2021 | Une cérémonie inédite !

En 2021, les Trophées APAJH étaient placés sous le signe de l'Aventure. Cérémonie pionnière dans le domaine du handicap, les Trophées APAJH récompensent depuis 2005 des initiatives ou des personnalités qui participent à l'accès à la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.

Le 18 novembre dernier, la 16ème cérémonie des Trophées s'est tenue sous un format inédit, celui d'une émission télévisée de 90 minutes diffusée en direct sur la chaîne YouTube de la Fédération APAJH.

Ce grand moment a été l'occasion pour Jean-Louis Garcia, président de la Fédération APAJH, de rappeler les problématiques actuelles rencontrées par les personnes en situation de handicap et le monde médico-social. Il a notamment appelé de nouveau la revalorisation de l'ensemble des professionnels.

Deux Trophées d'honneur pour **Éléonore Laloux** et **Damien Seguin**

Deux Trophées d'honneur ont été remis par Jean-Louis Garcia à **Éléonore Laloux**, conseillère municipale à Arras (62) et auteure du livre « Triso et alors ? », et **Damien**

**Seguin**, premier skipper en situation de handicap à avoir participé au Vendée Globe avec talent.

Paris 2024 en ligne de mire

Trois sportifs nous ont fait le plaisir de venir sur le plateau des Trophées : **Marie-Amélie Le Fur**, présidente du Comité Paralympique et Sportif Français, **Guislain Westelynck**, présidente de la Fédération Française Handisport et **Sofyane Mehiaoui**, meneur de jeu de l'équipe de France de Basket fauteuil et fondateur du club Paris Basket Fauteuil.

Merci à tous les artistes APAJH !

Pour cet événement, des personnes accompagnées par l'APAJH dans toute la France ont envoyé leurs dessins sur le thème de l'Aventure. Au total, les 264 œuvres reçues ont été présentées dans une mosaïque et diffusées en direct. Certaines ont même été utilisées pour servir de décor à l'émission.

Merci à tous les artistes pour leur participation ! ■



# 81

C'est le nombre de lauréats récompensés en 16 éditions, dans de multiples domaines : entreprise citoyenne, sport, école et culture, accessibilité universelle, ville citoyenne et service public...

Quatre d'entre eux étaient mis en valeur pour témoigner de leur développement, de leur actualité et de leur essor depuis leur récompense.

Charlotte de Vilmorin, fondatrice de **Wheeliz**, première plateforme de location de véhicules adaptés entre particuliers. Trophée Entreprise Citoyenne en 2016.

Marie-Claire Ruiz-Petitmengin, formatrice de la **compagnie CT3i** qui développe « Handy Love », la formation sur la vie affective, intime et sexuelle des personnes en situation de handicap. Trophée Accessibilité universelle en 2011.

Pierre-Emmanuel Baruch, président du **DAHLIR**, qui œuvre pour l'accès à la culture et aux loisirs des jeunes en situation de handicap. Trophée Sport en 2012.

**Le Parc National des Pyrénées**, qui développe les solutions d'accessibilité pour que le plus grand nombre profite des chemins de promenade. Trophée Ecole et Culture en 2009.

